

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

**Séance ordinaire du 03 mai 2023**

\*\*\*\*\*

L'an 2023, le 03 mai 2023 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Cédrick CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Mmes Sylvie BRISSON, Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ, Laetitia DA COSTA,

**EXCUSES :**

Monsieur Luc DUTRUCH ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE  
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE  
Monsieur Harrag KOUTCHOUK ayant donné pouvoir à Madame Alice PLATRIEZ  
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA  
Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC  
Monsieur Pierre DURAND  
Madame Sylvie AYAYI  
Madame Céline MAZIERES

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** Madame Alice PLATRIEZ

**Date de convocation :** 27/04/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur LAPORTE et Madame LAURENTJOYE se déportent

**D.2023-05-02 : *Subvention centre social de Sainte-Eulalie – Les Jardins d'Akazoul***

Considérant la subvention accordée depuis plusieurs années au Centre social de Sainte-Eulalie  
Considérant que cette subvention est utilisée principalement pour le bon fonctionnement de l'association Les Jardins d'Akazoul.

Considérant le projet social 2020-2023 pour mettre du lien entre les « nouveaux » quartiers et les habitants en s'appuyant sur les espaces verts existants en y réalisant des animations lors de la période estivale.

Ce projet social permet aux jeunes Eulaliens de travailler sur le festival et il leur offre une première expérience professionnelle.

A ce jour, un partenariat existe avec « famille en fête ».

Toutefois la commission a demandé que cette manifestation puisse s'ouvrir davantage au territoire par le biais de plusieurs leviers :

- une meilleure communication (banderole dans chaque commune/affiche),
- se mettre en relation avec les points jeunes de toutes les communes pour leur proposer soit une participation, soit une animation,
- faire un « décrochage » : en s'appuyant sur une manifestation existante, proposer une animation. Spectacle du festival....

Considérant la réunion du bureau communautaire du 23 mars 2023 qui approuve les propositions de la commission.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler la subvention au centre social de Sainte-Eulalie « Les jardins d'Akazoul » et de l'augmenter de 3 700€ correspondant aux frais engagés pour le projet précis d'un atelier « Parents-enfants » autour des marionnettes. Le centre interviendra sur les autres communes.

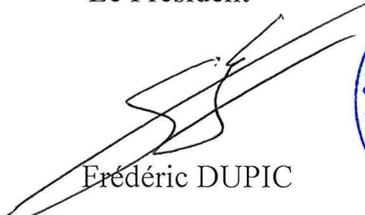
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (14 pour et 2 abstentions) décide de :

- D'octroyer une subvention au centre social de Sainte-Eulalie « Les jardins d'Akazoul » pour un montant de 53 700 € pour l'année 2023.
- Autoriser la signature de la convention à intervenir

Charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

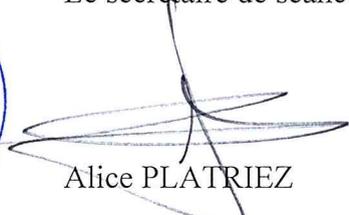
Fait à Saint-Loubès, le 04 mai 2023

Le Président

  
Frédéric DUPIC



Le secrétaire de séance

  
Alice PLATRIEZ

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)